



Votants : 85
Convocation du Conseil de Communauté :
le 18 avril 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 avril 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 avril 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE LES PETITS AFFRANCHIMENTS (BEAUVOIR SUR NIORT) - ACQUISITION FONCIERE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Rabah LAICHOIR, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Brigitte COMPETISSA à Stéphane PIERRON, Sylvie DEBOEUF à Michel BOURUMEAU, Gérard GIBault à Serge MORIN, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Nicolas MARJAULT à Nathalie SEGUIN, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD à Alain BAUDIN

Titulaires absents suppléés :

Christian BREMAUD par Philippe GOULARD

Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain LAUDES

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Sylvie DEBOEUF, Gérard GIBault, Anne-Lydie HOLTZ, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJAULT, Sebastien PARTHENAY, Sylvette RIMBAUD

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 AVRIL 2014****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE LES PETITS AFFRANCHIMENTS
(BEAUVOIR SUR NIORT) - ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Afin de disposer des emprises nécessaires à la poursuite de l'aménagement de la ZAE Les Petits Affranchiments et à l'aménagement d'un giratoire d'entrée sur la RD 650, il est proposé d'acquérir diverses parcelles, propriété de FINAMUR et SUD OUEST BAIL, sises sur la commune de Beauvoir sur Niort et ci-après plus amplement désignées :

Référence cadastrale	Superficie (m ²)
ZA 230	355
ZA 231	1 792
ZA 232	353
ZA 234	83
ZA 235	452
TOTAL	3 035

Les parcelles ZA 230, 234 et 235 ont fait l'objet d'une estimation domaniale établie en juillet 2013 sur la base de 12,01 € HT /m².

Les négociations menées avec les propriétaires ont abouti à un accord de cession sur la base de 12,45 € HT / m².

Il est proposé au Conseil de procéder aux acquisitions sur cette base de 12,45 € HT soit un montant total de 37 785,75 € HT.

Il est ici précisé que cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Communautaire de Plaine de Courance du 16 septembre 2013.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 37 785,75 € HT,
- Prendre en charge l'ensemble des frais accessoires à cette acquisition,
- Confier la rédaction de l'acte authentique Maître Françoise MONNEAU, notaire à St-Jean d'Angély,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 85
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44 RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79081 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE 05 49 06 39 36
TELECOPIE 05 49 24 63 32

CONTROLE DFS OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/031V0585-2

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté de Communes de la Plaine de Courance
2. **Date de la consultation** : 22 juillet 2013
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation de 3 emprises d'une surface totale de 791 m² prises sur 2 parcelles de terre, en vue de leur acquisition.
4. **Propriétaire présumé** : FINAMUR
5. **Description sommaire de l'immeuble** :
Commune de Beauvoir Sur Niort
3 emprises de terre sises « Les Petits Affranchimens » et cadastrées :
 - 2 emprises sur la parcelle ZA 6 de 353 m² et 355 m² sur une surface totale de 9 220 m².
 - 1 emprise sur la parcelle ZA 7 de 83 m² sur une surface totale de 2 330 m².
6. **Urbanisme** : En zone I Aue au PLU
7. **Origine de propriété** : Ancienne
8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :
Déterminée par comparaison, la valeur vénale du bien immobilier est de 9 500 € HT.
9. **Observations** :
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.
En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 29 juillet 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques



Patricia HUTCHINSON

Commune 79031
Beauvoir-sur-Niort

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
REGION DE POITIERS
Joël DUPUIS
Géomètre-Expert D.P.L.G.
26-30 Avenue de Paris
NIORT - Tél 05 49 17 24 90
GEO 3D SARL

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document : émis et numéroté
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au Bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe a été dressée le 02/11/12 et 05/06/13 par M. DUPUIS Joël... géomètre à NIORT.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

Document dressé par
DUPUIS Joël - GEF
à NIORT
Date 26/06/2013
Signature

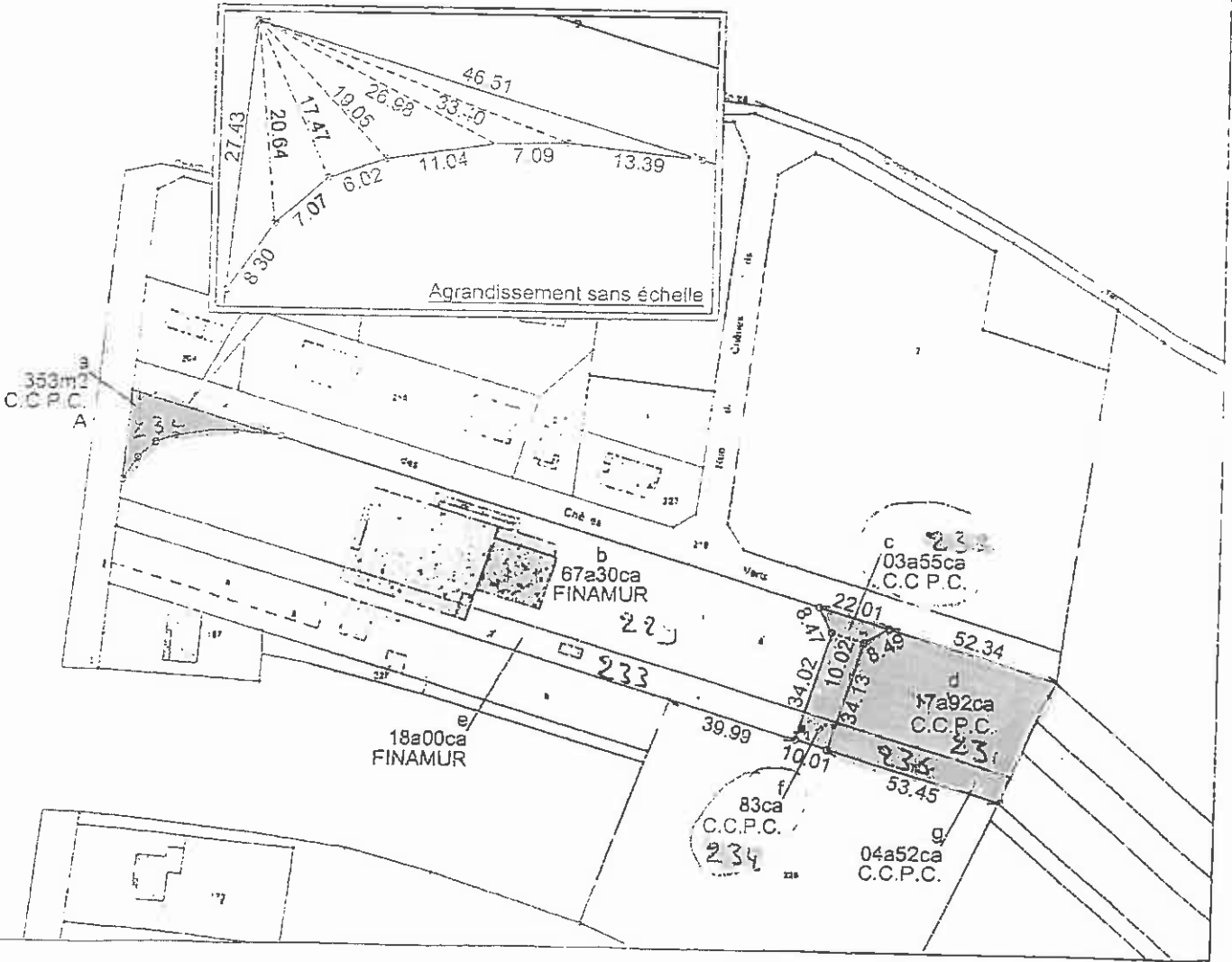
Section : ZA
Feuille(s) : u1
Qualité du plan : régulier<20/03/30
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 26/06/2013

Royaume de France, la forme et l'étendue de la commune (plan annexé au décret de création) sont fixés à la date de son établissement par décret.
(2) Qualité de la commune émise, géomètre expert, responsable géométrique des opérations cadastrales.
(3) Propriétaires, noms et qualités des propriétaires et des titulaires du présent document, avec leur représentation légale, de l'autorité compétente.

Pour FINAMUR :

Pour la Communauté de Communes Plaine de Courance

Guilbertoux



Commune 79031
Beauvoir-sur-Niort

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
REGION DE POITIERS
Joël DUPUIS
Géomètre-Expert D.P.L.G.
26-30 Avenue de Paris
NIORT - Tél. 05 49 17 24 90
GEO 3D SARL

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document affiché et numéroté
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1):
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 02/11/12, le 05/06/13 par M. DUPUIS Joël, géomètre à NIORT.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

Section : ZA
Feuille(s) : u1
Qualité du plan : régulier < 20/03/30
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 26/06/2013

Document dressé par
DUPUIS Joël : GEF
à NIORT
Date 26/06/2013
Signature

1) Révisé en vertu de l'article 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955, en cas d'une erreur (sans renvoi à la voie de recours), ou en vertu de l'article 26 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955, en cas d'une erreur portant sur la détermination des limites des parcelles.
2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou arpenteur inscrit au cadastre, etc.)
3) Nom et adresse de la personne agréée et en l'absence de celle-ci, le représentant qualifié, en l'absence de celui-ci, le représentant qualifié.

Pour FINAMUR

Pour la Communauté de Communes Plaine de Courance

Joël Dupuis

